



SENTIMENT RELIGIEUX ET MUSIQUE RELIGIEUSE

La Semaine Sainte et les fêtes de Pâques ramènent la période pour ainsi dire privilégiée des « Concerts spirituels ». Les grandes associations musicales restent fidèles à la tradition d'exécuter à cette époque de l'année des œuvres qui, par leur caractère ou au moins par leur titre, ont une allure spirituelle. C'est aussi le temps où l'Eglise, dans ses offices comme dans ses chants, déroge à ses habitudes. L'office du matin, les Vendredi et Samedi Saints, est fait de rites et de mélodies qui ne se rencontrent plus dans le reste de l'année liturgique. Quant à l'office du soir, qu'on appelle en ces jours d'un nom spécial *Les Ténèbres*, il comprend, pour ne parler ici que du point de vue musical, les admirables *Lamentations* de Jérémie et une série de *Répons* qui, soit qu'on les exécute en pur chant grégorien, soit qu'on les revête des splendides polyphonies des Maîtres de la Renaissance, forment le plus beau des concerts spirituels.

L'esprit se pose une question que les circonstances invitent à résoudre, ou du moins à éclaircir un peu ; car en matière d'art, et spécialement d'art musical, il est presque impossible de poser des règles immuables et de déterminer des classifications rigides.

Musique religieuse : que peut-on, que doit-on décorer de ce titre ? Et puisque le sentiment, dans son acception la plus large et avec tous les degrés qu'il comporte, est évidemment à la base de l'inspiration musicale comme de toute inspiration artistique, faudrait-il dire que là où il y a sentiment religieux il doit y avoir musique religieuse ? Le problème est d'importance, et pour l'étudier, fût-ce brièvement, il faut se placer non pas en esthéticiens indépendants, mais accepter d'utiliser avec tout le respect qui leur est dû des normes qui ont été données par des juges compétents en matière spécialement religieuse.

Musique religieuse et musique d'église ne sont pas deux termes synonymes. Nous nous expliquerons avec quelques détails un peu plus loin. En attendant, ce seul énoncé va permettre de fournir une réponse à la question posée, réponse déjà assez complète et qui justifiera suffisamment la plupart des entrepreneurs de Concerts dits spirituels.]

A en croire M. Combarieu (*Histoire de la musique*, T. I, ch. I et VII) les origines de la musique seraient à rechercher dans la magie, et plus spécialement chez les Grecs, dans la prière. Origines en somme religieuses, à des degrés divers. Depuis les temps anciens jusqu'à nos jours l'évolution a été profonde, et si le sentiment religieux a inspiré les premières œuvres vocales ou instrumentales, il est certain qu'il est totalement absent du plus grand nombre des productions musicales d'aujourd'hui ou d'autrefois. Reste cependant une assez bonne quantité d'œuvres, depuis l'*Hymne à Apollon Dilien*, specimen peut-être le plus antique que nous possédions, jusque, si l'on veut, au *Roi David* de M. Honegger, œuvres très variées de conception, de but ou de réalisation, qui toutes ont ceci de commun : elles touchent, au moins en quelque façon, à ce qu'on pourrait appeler la « matière religieuse ». Elles y touchent parfois de très près et ont l'air de ne pas toucher autre chose ; c'est le propre de ce que nous appellerons et de ce qui devrait être la musique d'église : une mélodie grégorienne est spirituelle avant tout. Le plus souvent elles y touchent moins intimement, le profane se mêle au sacré, la musique mélange en proportions très variées religion et sentiment, et plus celui-ci prend le pas sur celle-là, plus l'œuvre devient profane, c'est-à-dire d'après l'étymologie même du terme, éloignée du temple. Tel *andante* de sonate, tel *adagio* de symphonie marquera la limite

de ce qui peut encore être appelé musique religieuse, parce que le contour de sa mélodie ou la suavité des timbres instrumentaux donneront encore à l'âme l'impression mystique qui est un des éléments importants de la religion. L'andante de la *Symphonie en ut mineur* de Saint-Saens sera, de ce chef, plus religieux que le premier mouvement, bien que celui-ci soit inspiré du thème essentiellement liturgique du *Dies irae*.

Musique religieuse et musique d'église ne sont pas deux termes synonymes. Nous pouvons maintenant préciser la distinction. Les deux domaines ne sont évidemment pas extérieurs l'un à l'autre ; mais l'un d'eux, le second, est une faible, très aïble portion de l'autre. Elargir ses frontières, telle est la tentation de bien des compositeurs qui se figurent avoir fait œuvre digne d'entrer dans le sanctuaire parce qu'ils ont écrit un *Panis angelicus* ou même une *Messe*. Les bien délimiter ou les ramener à ce qu'elles doivent être, telle est la mission de ceux qui ont autorité dans l'Église. Le Pape Pie X dans un *Motu proprio* célèbre a dit ce qui était d'église et ce qui ne l'était pas. Avant tout, le chant grégorien, parce qu'il parle à l'âme le langage le moins sentimental (au sens défavorable du mot) et le plus religieux qui soit. Avec le chant grégorien et comme après lui, la polyphonie, parce que, utilisant les seules voix humaines et se présentant chez les maîtres anciens comme l'épanouissement du chant grégorien, elle maintient le caractère sacré du chant d'église. Ensuite et avec toutes les précautions, pour ne pas dire les sévérités, voulues, d'autre musique, moderne ou ancienne, qui se rapproche par son inspiration et sa facture du chant grégorien ou de la polyphonie classique. Voilà les règles en ce qui concerne le chant. Les voix humaines, seuls instruments de musique qui ne soient pas l'œuvre des hommes, sont aussi les seuls qui en principe devraient se faire entendre devant l'autel. C'est ainsi qu'en use l'église orientale restée sous certains rapports plus primitive que l'église d'occident. Chez nous depuis bien longtemps déjà on a pris l'habitude d'accompagner les voix. La lettre de Pie X sur la musique sacrée a donc, là encore, rappelé les principes et tracé les limites. L'orgue a droit de cité dans l'église. Quant aux autres instruments, ils y sont peu ou pas du tout à leur place. Les bois, et bien plus encore les cuivres sont faits pour le concert ou le plein air, pas pour le temple de la prière.

Ces principes, disions-nous plus haut, doivent être entendus avec le respect dû à une parole très haute et très autorisée. Il n'est pas défendu pourtant de les juger, et précisément du point de vue artistique, de se demander si limitée de la sorte, maintenue dans les cadres précis que nous venons de rappeler, la musique d'église reste, comme ce doit être, la plus religieuse qui soit, celle par conséquent où le sentiment religieux atteint les sommets ; ou bien si dans ce que l'église rejette ou conseille de délaïsser, dans ce qui est encore bon ou très bon pour les concerts spirituels il y aurait musique aussi religieuse ou même davantage.]]

Ici chacun risque de décider d'après ses tendances artistiques ou morales ; et à prendre telles et telles phrases musicales, chacun y verra sans doute ce qu'il voudra y voir. Certains principes demeurent cependant hors de conteste. Ils nous suffiront. Le sentiment religieux dans ce qu'il a de plus pur est fait de calme et de paix : rien de trouble, rien de bruyant ni d'agité. Or, que l'on veuille bien considérer le début du *Requiem* (A) ou encore le *Christus factus est* du Vendredi Saint (B) : peut-il exister mélodie plus simple et qui émeuve plus profondément les ressorts de notre âme ? L'*Ego sum resurrectio* de Gounod (C), qui n'est que l'harmonisation et l'orchestration des premières notes du *Requiem* n'en est-il pas aussi comme

Re - qui - em ae - ter - - nam

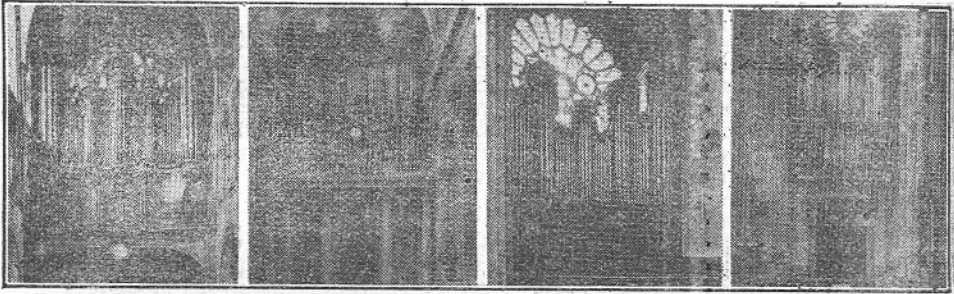
Chris - tus factus est..

E - go sum re - sur - rec - ti - o et Ori - ta .

la « théâtralisation » ? Les mêmes remarques seraient à faire dans les rythmes de la joie. Où trouver thème plus saintement joyeux que dans l'introït *Gaudeamus* (D) ?

Bref, et si l'on voulait pousser cette étude avec toute l'impartialité désirable et en se plaçant sur le seul terrain de l'art, mais de l'art religieux bien compris, on serait amené aux conclusions suivantes dont l'importance et l'intérêt sont assez considérables. 1^o La musique est d'autant plus religieuse qu'elle s'approche de ce qui est digne d'être musique d'église, ce qui laisse d'ailleurs libre cours à l'inspiration de nos contemporains et ne borne nullement le répertoire à ce qui est ancien. 2^o Il n'y a sans doute pas de musique religieuse là où il n'y a pas sentiment religieux. Mais la proposition réciproque n'est malheureusement pas vraie : bien des auteurs très profanes croiront être animés de sentiments religieux et les faire passer dans leur musique alors qu'en réalité ils n'écriront que des œuvres de salon, peut-être fort réussies, mais indignes de figurer aux programmes des concerts spirituels.

M. J. ROUET DE JOURNAL.



Saint-Séverin

Saint-Sulpice

Notre-Dame

Saint-Eustache

LES ORGUES DE PARIS

Au milieu des bruits de notre Paris d'à présent qui pourrait mériter le qualificatif de Ville-Tapage, les églises elles-mêmes n'offrent pas toujours aux visiteurs et aux fidèles silence et recueillement suffisants, au point de ne plus percevoir les coins-coins rageurs des autos qui glapissent au dehors, soutenus par les harmonies ronflantes des moteurs. Cependant, *quam dilecta Tabernacula tua Jehova exercituum!* malgré ces assauts cacophoniques, et combien le silence est agréable sous les voûtes qui nous abritent un peu de ces discordances ! Lorsque l'amateur d'harmonie contemple au-dessus de la grande porte d'une nef le buffet d'orgue, il lui apparaît comme singulièrement distant et comme témoignant une silencieuse réprobation à l'égard des trompes de Jéricho qui cornent aux alentours. Va-t-il sortir de son mutisme et gronder contre les perturbateurs du recueillement ? Non, il dédaignera ces vaines protestations et attendra paisiblement le jour du repos pour se faire entendre dignement. Il rompra parfois le silence en semaine, mais d'manches et fêtes sont ses jours préférés, ceux où ses vrais amis lui rendent visite. Volons de tribune en tribune, MM. les amateurs d'orgue, si vous le voulez bien ; nous ne

sommes pas si nombreux qu'il faille établir un service d'ordre et nous ne gênerons personne, en gravissant maints escaliers obscurs pour voir et entendre de près orgues et organistes. Que ces derniers m'excusent si aujourd'hui je ne parle point d'eux, mais seulement de leur *alter ego* ; je suis certain qu'en leur modestie coutumière ils y trouveront autant de plaisir.

Commençons nos visites trop rapides par Notre-Dame dont l'instrument sobre et sévère de ligne, se situe à une trop haute tribune, au fond de laquelle il semble s'effacer volontairement, en son buffet du XVIII^e siècle, devant les splendeurs du gothique. Combien de ses semblables, n'ayant pas sa modestie, minaudent en style rocaille, parmi les graves nervures moyennâgeuses ! Le Cavaillé-Coll de Notre-Dame, avec ses 84 jeux et 5 claviers est un des plus importants de France. Sa sonorité ample et nerveuse, l'éclat de sa puissance en font un des plus nobles instruments qui soient.

Celui de Saint-Sulpice, plus célèbre, et dont on a le privilège d'entendre plus souvent les 100 jeux, se distingue du précédent en ce qu'il reste, malgré ses masses sonores, infiniment contenu en sa puissance et toujours d'un atticisme